



ALGICIDE

STERMOUSS

PROPRIETES :

- **Phytocide - Fongicide - Algicide**
- Supprime les verdissements par élimination des mousses lichen, champignons et moisissures.
- **STERMOUSS** est particulièrement efficace pour éliminer les salissures dues aux champignons proliférant dans les milieux humides, terrains de tennis, parkings, etc...
- **STERMOUSS** en solution n'est pas corrosif pour les métaux et plastiques. Il ne tache pas.
- Grâce à son pouvoir rémanent, il assure une protection de plusieurs mois.
- Après dessèchement des mousses, soit une semaine à 10 jours après le traitement, il est possible de les éliminer complètement à l'aide d'un jet d'eau sous pression.



C - Corrosif

CARACTERISTIQUES :

- Aspect : liquide fluide
- Couleur : incolore
- pH pur : 7
- Densité : $1.02 \pm 0,02$

COMPOSITION :

- Chlorure de Didecyldiméthylammonium
- Glutaraldéhyde
- 5% ou plus mais moins de 15% agents de surfaces cationiques
- -5% agents de surfaces non ioniques

RECOMMANDATIONS :

- Nocif en cas d'ingestion
- Provoque des brûlures
- Ne pas avaler.
- Conserver hors de portée des enfants.
- Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et contact avec la peau
- Ne pas respirer les vapeurs
- En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste
- Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection du visage.
- En cas d'accident ou de malaise consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
- En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié

Les informations portées sur cette fiche sont fournies à titre d'information. Elles ne peuvent engager la responsabilité de l'entreprise en cas de non respect des conseils d'utilisation.

CONSEILS D'UTILISATION :

- **STERMOUSS** s'utilise dilué dans de l'eau.
- La concentration conseillée est de 5 à 10 %, suivant la nature des organismes à détruire.
- Diluer 1 litre de **STERMOUSS** dans 10 à 20 litres d'eau, suivant le cas, ce qui permet de traiter une surface de 200 à 300 m².
- Pulvériser la solution obtenue sur les surfaces à traiter jusqu'à ruissellement.
- Laisser agir et ne pas rincer.
- Ne pas utiliser par temps pluvieux ou risque de pluie.

(Ne convient pas pour enlever les mousses des gazons)

SECURITE LEGISLATION :

- Biodégradabilité conforme à la Directive CE 648/2004
- Formule déposée centre anti-poison de Nancy
Tél. 03-83-32-36-36

Produit industriel à usage professionnel

E.M.B. 14366 B - Distribué par :



PRODUITS ET METHODES DE PROPRETÉ

12, rue Gutenberg - ZI Ouest Bazouges
53203 CHÂTEAU-GONTIER
Tél. : 02 43 07 47 07 - Fax : 02 43 06 62 38
e-mail : info@challengers-chimie.com
Site : www.challengers-chimie.com